



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise ; Mrs BOYOUND Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude,
Absents représentés : Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET) arrivé en retard, GIRARD Joris (pouvoir à Alain FROGET)

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Yannick LOMBARD est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du premier conseil de la mandature.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe les conseillers que le budget primitif a été approuvé par l'ancien conseil municipal avec reconduction des mêmes taux des taxes directes locales. Suite à la réforme de la fiscalité locale la taxe d'habitation a été supprimée sur la résidence principale. La recette correspondante sera compensée par l'état (la part départementale de la taxe foncière sera affectée aux communes).

Madame le maire propose donc de voter les taux de taxes directes locales comme suit :

Taxe Foncière : 16.72 %, Taxe Foncière Non Bâti : 126.05 %.

Accord à l'unanimité des membres présents.

MARCHES PUBLICS - DELEGATION A L'ORDONNATEUR

Un marché public est soumis à des dispositions fixées par la législation. L'acheteur doit se conformer à des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché.

A compter du 1^{er} janvier 2020 les acheteurs peuvent recourir à une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence si le besoin estimé est inférieur à 40 000 € HT. Une délibération est nécessaire pour déléguer au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 40 000 € HT. Les crédits doivent être inscrits au budget.

Au-delà de ce montant la procédure est obligatoirement dématérialisée. (site dédié aux marchés publics, publicité dans les journaux).

Accord à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Gilles TOURTET

INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A GRANULES BOIS A L'ECOLE

Madame le Maire propose d'ajouter au budget cette opération d'investissement.

Elle donne la parole à Alain BOYOUND qui a travaillé avec Pascal DEGASPERI sur ce dossier.

Au départ une mission de conseil avait été demandée dans le cadre du remplacement d'une chaudière fuel pour une chaudière à granulés. Sur les conseils de IT05 (Ingénierie Territoriale) cette mission ne s'est pas avérée nécessaire (économie pour la commune de 2 400 € TTC). Une entreprise de la Roche des Arnauds propose un devis conforme aux attentes.

Monsieur BOYOUND présente le fonctionnement d'une installation en cascade de deux chaudières à granulés bois proposée par cette entreprise. Ce processus permettrait de réaliser des économies significatives de

combustible, d'électricité ainsi qu'une baisse des émissions particulières. Ce nouveau moyen de chauffage entre dans une démarche environnementale.

Un silo à granulés sera installé dans la place voisine et le tubage de la cheminée actuelle sera réalisé. La consommation annuelle est estimée à 24 tonnes par an, la fréquence de remplissage est d'environ 3 dans l'année. Un avis public à la concurrence sera effectué pour la fourniture de granulés.

Il rappelle que la consommation actuelle de fuel est très importante (12000 litres à 13000 litres par an). Cet investissement sera vite amorti au regard des coûts de fonctionnements moindres. Un personnel du service technique tiendra un registre de suivi.

Madame le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise Lhemann pour un montant de 39 956.26 € HT et d'inscrire la dépense correspondante au budget. Elle demande au conseil de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de l'ADEME pour ces travaux suivant le plan de financement proposé par IT05.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

- Section investissement :
 - ✓ Création d'une opération : installation d'une chaudière à granulés à l'école
Chapitre 23 : + 48 000 € (démontage et pose d'une nouvelle chaudière à granulés),
 - ✓ Opération 106 aménagement quartier du Parc : - 48 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Budget Actions jeunesse

Erreur de saisie de la reprise du résultat lors du budget primitif : il faut lire 4 004.25 € au lieu de 4 044.25 € (40 euros de #). Le résultat doit être repris au centime près.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Budget eau et assainissement

- Section fonctionnement :
 - ✓ Chapitre 014 (reversement redevance agence de l'eau) : + 700 €
 - ✓ Chapitre 011- article 61523 réseaux : - 700 €

(différence entre le montant réellement encaissé - régularisation)

- Section investissement :
 - ✓ Opération 15 réseau pluvial : + 3 710 €
 - ✓ Opération 18 extension réseau eau potable grange neuve : - 3 710 €

Les travaux réalisés sur le réseau pluvial ont été mis en section de fonctionnement à tort. Ils sont la continuité des travaux du canal d'arrosage effectués dans la rue des jardins (réfection du mur).

Accord à l'unanimité des membres présents.

ENTRETIEN ANNUEL DE LA VOIRIE COMMUNALE

CHOIX DE L'ENTREPRISE

Yannick LOMBARD indique au conseil que chaque année la commune programme des travaux d'entretien de la voirie communale. Pour cette année la programmation est la suivante : Chemin du Peyssier, Chemin des Glacières, Pont d'Aiguebelle et la Route d'Aiguebelle. Un appel d'offres a été lancé sur le site internet marchés-publics.info. Deux entreprises ont répondu dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie mercredi 3 juin en mairie pour étudier les deux candidatures, il en ressort :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| ✓ COLAS MIDI MEDITERRANEE | 71 225.00 € HT |
| ✓ ROUTIERE DU MIDI | 63 456.50 € HT |

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir la société Routière du Midi.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Une subvention du Département d'un montant de 25 000 € permet d'atténuer la dépense.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Brice EVRARD et Laura ROUX, chargés du dossier, ont pris connaissance des demandes de subventions des associations locales. Ces demandes et leurs propositions ont été présentées à la réunion hebdomadaire du jeudi.

Ils proposent au conseil d'attribuer aux associations listées le même montant qu'en 2019. Il sera tenu compte des dépenses constatées et du bilan d'activité de cette année 2020 lors de l'étude des demandes de subvention pour 2021. Le montant total inscrit au budget prévisionnel s'élève à 18 900 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Pour le comité des fêtes ce montant peut être amené à être révisé suivant l'évolution des décisions prises suite à la crise sanitaire. Pour l'instant la buvette et le bal ne sont pas envisageables. (les gestes barrières ne peuvent pas être respectés).

Laura ROUX informe que l'orchestre a été annulé, le DJ est encore maintenu. Incertitude quant au maintien du feu d'artifice et de la venue des forains.

Madame le Maire souligne que le comité aura toujours le soutien de la mairie et constate le manque de bénévoles pour la bonne continuité du comité.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Depuis plusieurs années la commune participe au Fonds de Solidarité Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. La participation est basée sur 0.40 € par habitant soit pour Aspres 337.20 € pour 2020.

Accord à l'unanimité des membres présents.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE A LA BEAUMETTE- DOMAINE DE GRANGE NEUVE

- 1) Constitution d'une servitude entre Madame COURNEDE et la commune pour le passage de la canalisation du réseau d'eau communal sur une longueur d'environ 50 mètres pour desservir la propriété de la SCI GRANGE NEUVE. Madame le maire propose de mandater Maître VIEU à l'effet d'officialiser cette convention par acte notarié.

Accord à l'unanimité des membres présents.

La commune tient à remercier Madame COURNEDE pour cet engagement qui permet à la municipalité d'engager des travaux à moindres coûts.

- 2) Deux devis sont parvenus en mairie pour la réalisation de ces travaux d'extension du réseau d'eau potable. Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Pistono pour un montant de 32 091.25 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

- 3) La SCI Grange Neuve propose de participer financièrement aux travaux permettant la desserte de leur propriété. Il est convenu avec les propriétaires de fixer cette participation financière à 31 091 €.

Cette participation doit être actée par une délibération et une convention.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ELECTION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS LE COLLEGE DU HAU-BUECH-VEYNOIS-DEVOLUY AU SYMENERGIE05 (Syndicat Mixte d'Energie des Hautes-Alpes)

Candidats se proposant :

- Délégué : Joris GIRARD
- Suppléant : Sébastien SIMION

Elus à l'unanimité.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Proposition :

12 commissaires titulaires : Gilles TOURTET, Sébastien SIMION, Marie-Christine BERTRAND, Alain FROGET, Claudine RODRIGUEZ, Jean-Claude SOREIL, Eric ROUX, Jean SOREIL, Christian BRETON, Thierry PINET, Carole DEGASPERI, Michel KUPECKY.

12 commissaires suppléants : Alain BOYOD, Patricia CARRARA, Franck DALL'AGNOLA, VIAL Daniel, GONZALEZ Diégo, PIRAS Béatrice, Olivier GUEYRAUD, Mallorie CITRO, Dominique FRANCO, Jean-Luc LOMBARD, Christine DELORME, Pascal HUSSER.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRANSALPES - DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE PASSAGE DES CANALISATIONS DE TRANSPORT D'ETHYLENE

Un courrier a été adressé à la mairie pour autorisation d'occupation du domaine public et pour la fixation de la redevance correspondante. La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR = (0,035 \times \text{Longueur}) + 100 \text{ euros}$

Ainsi la redevance maximale pour la commune sera la suivante $(0,035 \times 95 \text{ ml}) = 3,32 + 100 = 103.32 \text{ €}$

Accord à l'unanimité des membres présents.

INDEMNITES DE CONSEIL ET DU BUDGET ALOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DES RECEVEURS DE COMMUNES

A la demande de la trésorière le conseil doit rendre une délibération qui complète celle prise lors du conseil municipal du 7 novembre 2019 en précisant que l'indemnité de budget est accordée pour l'année 2019 (oubli)
Accord à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS AU CHEVALET PRESENTEE PAR MONSIEUR YANNICK DOUAUD AVEC MISE A DISPOSITION AU CLUB CANIN

Madame le Maire propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour, il est préférable de rencontrer Monsieur DOUAUD avant de prendre une décision.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Personnel : comme chaque année il est prévu de recruter un agent saisonnier à mi-temps au service technique pour la saison estivale.
- ✓ Une réunion de la commission des travaux est prévue le jeudi 18 juin à 17 heures
- ✓ Cantine : le portage des repas chauds à la cantine débutera à partir du lundi 15 juin. Voir pour l'organisation avec le café du moulin.
- ✓ Préparation du numéro de « Qu'on se le dise » du mois de juillet
- ✓ Prévoir une réunion de la commission de l'eau
- ✓ Programme actions jeunesse pour l'été
- ✓ Fleurissement : remerciements à Marie-Christine et Patricia

La séance est levée à 19 h 30.